



Concours « IXO Style »

Conditions de participation/Règlement officiel

Préambule

Le nouvel IXO arrive. Il sera disponible en deux versions, Classic Edition et Color Edition. Avec la version Color Edition, configurez vous-même votre IXO en choisissant votre combinaison de couleurs préférée. Composez votre IXO et partez à la chasse aux votes sur les réseaux sociaux pour gagner un voyage à New York avec visite du MoMa, une séance de shooting photo professionnel à Berlin ou la nouvelle visseuse sans fil IXO.

Modalités du concours – étape par étape :

1. Rendez-vous sur le site Internet du jeu-concours IXO : <https://www.bosch-ixo.com>
Configurez votre propre IXO. Vous pouvez vous baser sur la configuration créée par un autre utilisateur ou en créer une de toute pièce. Il s'agit de sélectionner la couleur de cinq composants (face avant, poignée, commandes, chargeur avant, chargeur arrière) et de choisir l'une des cinq structures proposées pour la poignée. Enfin, pour compléter votre composition, choisissez parmi quinze images de fond.
2. Entrez votre adresse e-mail et confirmez votre inscription en *double opt-in* à partir du courriel que vous aurez reçu, afin que nous puissions vous contacter en cas de victoire.
3. La configuration de votre IXO est alors publiée dans la galerie IXO, à l'adresse <https://www.bosch-ixo.com>.
4. Enfin, et surtout, n'oubliez pas de partager votre œuvre publiquement. Assurez-vous ainsi que votre profil et vos mises à jour Facebook soient publics, sans être limités à vos amis et vos abonnés. Pour ce faire, vérifiez dans vos paramètres de confidentialité que vos publications soient déclarées comme publiques et non privées. Vous ferez ainsi la promotion de votre création auprès de vos amis et augmenterez vos chances de faire partie de la sélection du jury.

Veillez noter que ce jeu-concours est limité à certains pays (voir liste). Seuls les résidents de ces pays peuvent participer.

Votre contribution apparaît sur le site Internet du jeu-concours IXO <https://www.bosch-ixo.com>. Elle y restera après la fin du concours. La participation est ouverte du 28 février 2019 au 22 avril 2019 (24h00 CET).

Les 3 œuvres de la galerie ayant récolté le plus grand nombre de mentions « j'aime » sur le site sont évaluées par un jury d'experts BOSCH Power Tools après la fin de la période de participation. La composition la plus originale est désignée comme gagnante du 1^{er} prix par le jury. Les partici-



BOSCH

Invented for life

pants des deux autres compositions se verront attribuer les 2e et 3e prix. Par ailleurs, les 50 participants (incluant les gagnants du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix) dont les compositions auront récolté le plus grand nombre de « j'aime » se verront également remettre des lots tels que décrits à l'article 5. Les gagnants sont informés de leur gain par un courriel adressé personnellement. Que le meilleur gagne !

Les conditions de participation suivantes s'appliquent à toutes les contributions au concours « IXO Style » (ci-après, l' « Opération ») organisé par Bosch Power Tools GmbH, Max-Lang-Strasse 40-46, 70771 Leinfelden, Allemagne, (ci-après, l' « Organisateur »).

L'Opération est indépendante de Facebook et n'est en aucune manière liée à Facebook ou à ses filiales ou sociétés affiliées, ni parrainée, autrement soutenue, accompagnée ou surveillée par celles-ci. Les questions, commentaires ou réclamations concernant l'Opération doivent être adressés à l'Organisateur et non à Facebook.

Aperçu



1. Participation

La procédure pour participer à l'Opération est la suivante :

- 1) Visiter pendant la durée de l'Opération le site du jeu-concours IXO (<https://www.bosch-ixo.com>) et y déposer sa contribution selon les modalités décrites ci-après. La participation ne peut se faire que sur le site du jeu-concours.
- 2) Sur le site du jeu-concours IXO (<https://www.bosch-ixo.com>) figurent toutes les informations utiles concernant l'Opération et la procédure de participation. Les participants doivent lire attentivement ces informations ainsi que les conditions de participation. Ils peuvent ensuite participer à l'Opération.

Participation sur le site Internet du jeu concours IXO :

- 1) Composez votre IXO à l'aide du configurateur de couleurs et de structures, puis sélectionnez l'image de fond souhaitée pour l'affichage de votre création.
- 2) Une fois votre image terminée, soumettez-la au jeu-concours. Indiquez-nous votre adresse e-mail pour que nous puissions vous contacter en cas de victoire. Vos données à caractère personnel ne seront pas divulguées.
- 3) Votre image est alors publiée dans la galerie du jeu-concours IXO afin que les visiteurs de ce site puissent l'« aimer ».
- 4) En outre, vous avez la possibilité de la partager sur vos réseaux sociaux pour obtenir des votes. Assurez-vous si vous le souhaitez que votre contribution est visible par tous sur Facebook, et non à vos seuls amis. Pour cela, pensez à paramétrer votre publication comme publique. Elle sera ainsi visible par tous. Lorsque vous publiez votre contribution, vous pouvez spécifier avec qui vous souhaitez la partager. Vous trouverez ici plus d'informations sur les paramètres de confidentialité sur Facebook :

<https://www.facebook.com/help/325807937506242/>.

2. Protection des données

En acceptant les présentes conditions de participation, le participant accepte que l'Organisateur **collecte, enregistre, traite et utilise ses données à caractère personnel pour les besoins de la mise en œuvre et de l'administration du concours, pendant le temps qui y sera nécessaire.** Les données à caractère personnel fournies ne seront pas transmises à des tiers. Les données concernant le gagnant font exception à cette règle dans le cas où elles doivent être transmises pour l'envoi du prix et pour en bénéficier. Par ailleurs s'appliquent les dispositions du règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

**BOSCH**

Invented for life

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de portabilité et d'oubli des données les concernant, mais également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au contact suivant :

Herr

Matthias Goebel

Konzerndatenschutzbeauftragter

Informationssicherheit und Datenschutz Bosch-Gruppe (C/ISP)

Robert Bosch GmbH

Kronenstrasse 22

70173 Stuttgart

ALLEMAGNE

ou

mail à : DPO@bosch.com

En cas d'exercice de leur droit d'accès aux données personnelles les concernant, l'Organisateur peut demander, avant la mise en œuvre de ce droit, une preuve de l'identité afin d'en vérifier l'exactitude.

Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la désignation des gagnants et l'attribution des lots seront réputées renoncer à la participation de la personne pour le compte de laquelle elles participent et à leur lot le cas échéant.

3. Période

Le concours est ouvert du 28 février 2019 au 22 avril 2019 (24h00 CET). Une participation n'est possible que si toutes les données nécessaires à une soumission ont été fournies au cours de cette période.

4. Conditions de participation

Les participants au concours doivent avoir au moins 18 ans et vivre dans l'un des pays de la liste spécifiée sur le site et dans le règlement. Les collaborateurs de l'Organisateur et d'autres entreprises impliquées dans la mise en œuvre du concours ne peuvent pas participer. Une personne éligible ne peut soumettre qu'une seule candidature. Les dossiers incomplets seront considérés comme invalides.



BOSCH

Invented for life

L'Organisateur se réserve le droit, sous réserve d'un motif valable, d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu ou le présent règlement. Dans ces conditions, il peut également refuser de remettre un prix ou exiger le retour d'un prix déjà remis.

Les motifs valables incluent, sans s'y limiter, le manquement grave aux présentes conditions générales, la fourniture de fausses informations à caractère personnel et le trucage de la procédure de désignation des gagnants ou toute intervention influant sur celle-ci.

list of countries:

- Austria
- Belgium
- Bulgaria
- Croatia
- Czech Republic
- Denmark
- Estonia
- France
- Germany
- Greece
- Hungary
- Italy
- Latvia
- Lithuania
- Luxembourg
- Netherlands
- Norway
- Poland
- Romania
- Russia
- Serbia
- Slovakia
- Slovenia
- Spain
- Switzerland
- Turkey
- United Kingdom



5. Gagnants et détermination des gagnants

Les gagnants sont désignés au plus tard deux semaines après la fin de la période spécifiée au paragraphe 3. Un jury de spécialistes composé par BOSCH sélectionne le gagnant du 1^{er} prix parmi les trois contributions conformes aux présentes conditions de participation ayant reçu le plus de mentions « j'aime » pendant la durée de l'Opération. La décision appartient exclusivement au jury désigné par l'Organisateur. Aucun tirage au sort n'est utilisé.

Toutes les décisions prises par l'Organisateur sont définitives et contraignantes. L'Organisateur supporte les frais d'expédition du prix. Le prix ne peut pas être converti en espèces ni transféré à un tiers.

Le **premier prix** est un (1) voyage à New York comprenant une visite du *Museum of Modern Art*, pour une valeur totale d'env. 3000 €.

Le vol comprend un aller-retour en classe économique au départ de l'aéroport international le plus proche du lieu de résidence indiqué par le participant.

Le séjour comprend quatre (4) nuitées pour deux personnes en chambre double (catégorie d'hôtel : 3 ou 4 étoiles). Une nuitée comprend le séjour à partir de 15h00 le jour d'arrivée jusqu'à 11h00 le lendemain. Les dates de voyage sont définies en accord avec le gagnant et en fonction des disponibilités. Le gagnant ne peut exiger une date de voyage spécifique.

Le gagnant est responsable de toutes les formalités de voyage nécessaires (passeport en cours de validité, visa, etc.), pour tous les voyageurs. Si, pour des raisons non imputables à l'Organisateur, le gagnant ne peut pas effectuer le voyage, il perd le droit au prix et n'a droit à aucune compensation.

L'Organisateur prend en charge et coordonne la réservation du voyage en accord avec le gagnant.

Les **deuxième et troisième prix** seront attribués aux deux autres participants dont les contributions auront reçu le plus de mentions « j'aime » pendant la durée de l'Opération.

Ces prix consistent chacun en un (1) voyage à Berlin comprenant une séance de shooting photo dans les locaux IXO originaux, pour une valeur d'env. 500 €.

Le vol comprend un aller-retour en classe économique au départ de l'aéroport international le plus proche du lieu de résidence indiqué par le participant.

Le séjour comprend deux (2) nuitées pour deux (2) personnes en chambre double (catégorie d'hôtel : 3 ou 4 étoiles). Une nuitée comprend le séjour à partir de 15h00 le jour d'arrivée jusqu'à 11h00 le lendemain. Les dates de voyage sont définies en accord avec les gagnants et en fonction des disponibilités. Les gagnants ne peuvent exiger des dates de voyage spécifiques.

Les gagnants sont responsables de toutes les formalités de voyage nécessaires (passeport en cours de validité, visa, etc.), pour tous les voyageurs. Si, pour des raisons non imputables à l'Organisateur, les gagnants ne peuvent pas effectuer le voyage, ils perdent le droit au prix et n'ont droit à aucune compensation.



L'Organisateur prend en charge et coordonne la réservation du voyage en accord avec les gagnants.

Les cinquante (50) participants dont les contributions auront reçu le plus de mentions « j'aime » reçoivent, au choix, une visseuse IXO VI Colour Edition d'une valeur de 64,99 € (prix recommandé) ou IXO VI Classic Edition d'une valeur de 59,99 € (prix recommandé), dès que disponible après la commercialisation prévue pour octobre 2019.

6. Vérification des gagnants

Les gagnants sont notifiés par un courriel adressé personnellement **à l'adresse email indiquée lors de leur inscription**. Ils confirment l'acceptation du prix dans un délai d'une semaine et indiquent l'adresse de livraison à utiliser pour son expédition. Le prix est adressé au gagnant dans les meilleurs délais. Les délais de livraison peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si l'adresse indiquée par le gagnant n'est pas valide, si le gagnant ne répond pas dans le délai d'une semaine, s'il ne remplit pas les conditions de participation ou encore s'il est dans l'incapacité de bénéficier du lot, le lot restera alors la propriété de l'Organisateur qui en disposera librement. .

7. Cession de droits

En publiant des contributions conformément au paragraphe 1, les participants acceptent que celles-ci apparaissent sur les réseaux sociaux, aussi bien sur leurs propres pages que sur les pages de tiers, notamment celle de l'Organisateur, et qu'elles soient partagées (« share »), liées, insérées (« embedding ») et/ou commentées.

Les participants cèdent à l'Organisateur le droit non exclusif, perpétuel, à portée mondiale, non soumis à licence, transférable et cessible, d'enregistrer, afficher, copier, publier, modifier et utiliser de toute autre manière le contenu partagé dans le cadre de l'Opération, dans toutes les communications de BOSCH, en ligne ou non. Dans la mesure permise par la loi, les participants renoncent au droit d'être désignés comme auteurs du contenu.

Les participants cèdent en particulier les droits suivants :

- Les participants accordent irrévocablement à l'Organisateur le droit non exclusif, perpétuel, à portée mondiale, d'utiliser les images créées et soumises dans le cadre de la participation à l'Opération conformément au paragraphe 1 sur les réseaux sociaux (notamment, Facebook), dans tous les supports existants ou futurs (documents imprimés, télévision, affiches, Internet, réseaux sociaux, réseaux et applications mobiles, catalogues produits, brochures, vidéos, affichages en point de vente, etc.) et pour tous types d'utilisation (reproduction et distribution, diffusion, mise à disposition du public, exposition, représentation et restitution d'enregistrements sonores et visuels) à des fins de marketing en rapport



avec l'Opération et/ou le prix remis, y compris le droit de modification, sans ouvrir droit à indemnisation.

En téléversant du contenu, les participants reconnaissent qu'ils possèdent tous les droits nécessaires (en particulier, la propriété intellectuelle) pour utiliser et céder des droits conformément aux présentes conditions d'utilisation, et que les droits de tiers ne sont pas violés.

8. Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison du test des produits, de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de leur utilisation. En particulier, l'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de dysfonctionnements techniques, notamment en ce qui concerne la connexion Internet.

Les participants sont seuls responsables de l'ensemble des données et du contenu fournis sur le site du jeu-concours IXO.

Les contenus ne doivent en aucun cas constituer une insulte à l'encontre d'autres utilisateurs ou de tiers, ni calomnier, harceler ou porter préjudice d'une quelconque façon aux autres utilisateurs ou à des tiers. En outre, les contenus ne doivent pas contenir de publicité non autorisée, des chaînes de Ponzi ou d'autres messages de nature similaire. Tous les contenus enfreignant ces dispositions ou la loi en vigueur seront exclus de l'Opération. Ils ne seront pas publiés sur le site du jeu-concours IXO ni pris en compte lors de la sélection des gagnants.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas publier et d'exclure de l'Opération les contributions :

- immorales, obscènes, pornographiques, menaçantes, violentes, discriminatoires (par leur caractère personnel, religieux ou sexuel), racistes, offensantes, préjudiciables à des tiers ou mensongères
- qui violent les droits d'autrui (en particulier les droits individuels, les droits de propriété intellectuelle et les droits voisins) ;
- qui font de la publicité pour des tiers (sous forme de liens, de textes et/ou d'images) ;
- contenant des virus ou des demandes de mentions « j'aime » indésirables.

Les participants indemniseront, défendront et dédommageront l'Organisateur, ses responsables, administrateurs, collaborateurs, sociétés affiliées, filiales ou représentants autorisés, y compris en ce qui concerne les honoraires d'avocat raisonnables, en cas d'action en justice d'un tiers découlant



de l'utilisation du contenu fourni par le participant dans le cadre des présentes. Les actions en justice introduites par l'Organisateur sont exclues des présentes.

9. Fin prématurée ou modification de l'Opération

L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin à l'Opération ou de la suspendre pour un motif valable. C'est notamment le cas si la bonne exécution de l'Opération ne peut plus être garantie pour des raisons juridiques ou matérielles.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Plus généralement, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'Opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les éventuelles modifications apportées au présent règlement seront considérées comme des avenants au présent règlement.

Dans ces cas les participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

L'Organisateur ne sera pas tenu responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

10. Juridiction compétente

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion du droit international privé allemand et du droit de la vente des Nations unies. Ce choix de loi ne s'applique aux consommateurs que dans la mesure où il ne révoque pas la protection offerte par les dispositions obligatoires de la loi de l'État de résidence habituelle du consommateur (principe de faveur). Les stipulations du paragraphe 10 al. 1, phrases 1 et 2 ci-dessus, ne s'appliquent pas aux consommateurs dont la résidence habituelle se situe en Suisse.

Pour toute action juridique liée aux présentes conditions de participation, la juridiction exclusive compétente pour les marchands au sens du Code de commerce allemand (HGB) est le tribunal de Stuttgart, en Allemagne, étant entendu que l'Organisateur peut également demander une injonction ou un autre recours équivalent auprès de la juridiction de son choix. Si l'une des stipulations de ces conditions de participation devait être ou devenir invalide, la validité des stipulations restantes n'en serait pas affectée. La décision de justice est définitive et juridiquement contraignante.

Mars 2019

Robert Bosch Power Tools GmbH

Max-Lang-Strasse 40-46

70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne

Email :

kontakt@bosch.de